

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*Réunion du Conseil Municipal*  
*10 novembre 2009*

**DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide** d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de fourniture et livraison de défibrillateurs.

**AFFAIRE COMMUNE/FAMILLE FANTIN : DELEGATION AU MAIRE POUR DESIGNER LE DEFENSEUR DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de la nécessité de défendre au mieux les intérêts de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire, Francis DESBLANCS, à mandater Maître Henry de BRISIS, avocat au barreau de Mont de Marsan afin d'assurer la défense de la commune de Cazères sur l'Adour ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2010**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **DÉCIDE** de ne pas revaloriser la redevance assainissement, pour l'année 2010.

**RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS : RENOUELEMENT 2010**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE**

- de retenir la proposition de la CNP Assurances ;
- de conclure avec cette société, pour une durée de un an à compter du 01/01/2010, un contrat au taux de 5,30 % pour les agents affiliés à la CNRACL.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

**INDEMNITES 2009 DES AGENTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De verser des indemnités aux agents de la commune pour l'année 2009 au prorata de leur temps de travail hebdomadaire, indemnités IAT au coefficient 2,1 et IFTS au coefficient 1,35 suivant les cadres d'emplois et grades des agents.

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT AUX AGENTS**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide** :

- D'autoriser les agents de la collectivité à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins du service ou lors de formations liées aux fonctions exercées ;
- De rembourser les frais occasionnés lors de ces déplacements selon les taux fixés par arrêté ministériel.

## ENQUETE PUBLIQUE : ROUTE OUVRIERE ATURINE A DUHORT-BACHEN

Après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la demande présentée par la société LA ROUTE OUVRIERE ATURINE en vue d'obtenir l'autorisation d'étendre l'installation de traitement de matériaux qu'elle exploite sur le territoire de la commune de DUHORT-BACHEN.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

Pas de suite favorable aux demandes formulées par :

- l'Institut Bergonié (lutte contre le cancer) ;
- le Secours Catholique

Pas de suite favorable à la demande de subvention exceptionnelle formulée par le club de basket LCB.

## INFORMATIONS - DIVERS

### **- ATESAT - Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire à passer avec les services de l'Etat – Direction Départementale de l'Equipement –**

Après lecture de la convention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DECIDE d'affecter au règlement de la convention pour 2010, l'enveloppe financière nécessaire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat (DDEA).

### **- COMMUNAUTE DE COMMUNES : MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL – SERVICE DE LA VOIRIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler la convention de mise à disposition du service communal de la Commune de Cazères sur l'Adour en charge de la voirie, au profit de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

### **- COMMUNAUTE DE COMMUNES : MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Grenadois portant sur l'article 3 – Compétences facultatives par le rajout :

#### **6. Politique « 1% Paysage et Développement » de l'A65**

réalisation de toute étude et animation dans le cadre de la procédure d'accompagnement à la réalisation de l'autoroute A 65.

- Eric ZAMPROGNA, adjoint en charge des bâtiments, fait le point sur les travaux en cours ; informe sur l'avancement de la procédure relative à l'aménagement du garage municipal / local ACCA.

- Eric ZAMPROGNA rend compte de la réunion du SYDEC en date du 08/10/2009.

- Monsieur le Maire informe que compte tenu de l'état de saleté (constaté par la commission de gestion de la salle des fêtes) dans lequel le Comité d'Entreprise SOLEAL a restitué la salle des fêtes après la location du 23 octobre 2009, il sera procédé à l'encaissement du chèque de caution d'un montant de 150 €.

- Il sera remboursé 124,03 € à la commune pour l'organisation des élections européennes.

- L'étude géophysique aéroportée prévue sur la région a été reportée.
- La commission communale Urbanisme se réunira le 15 décembre 2009, à 14 h 30.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise à disposition au profit de la BA 118 de la salle des fêtes, le jeudi 15 octobre 2009. En remerciement, il a été remis à la commune une photo aérienne du bourg ainsi qu'un chèque 100 € qui sera versé sur le compte du CCAS.
- Madame Rolande BESSEDE fait le bilan de la foire d'automne 2009 - recette : 819,50 €.
- Terrain communal de MARCIAC : la SAFER du Gers nous informe que l'agriculteur qui cultive ce terrain se propose de l'acquérir au prix de 5 000 € l'hectare. Attente du protocole d'achat.
- PLU : compte rendu est donné de la réunion avec les agriculteurs qui s'est déroulée le 09/11/2009.
- Informations : le repas du CCAS aura lieu le samedi 9 janvier 2010, les vœux de la municipalité le 17 janvier 2010. La commission « cimetière » se donne rendez-vous pour samedi 14 novembre à 14 heures.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 18 novembre 2009.

Le Maire,

Francis DESBLANCS